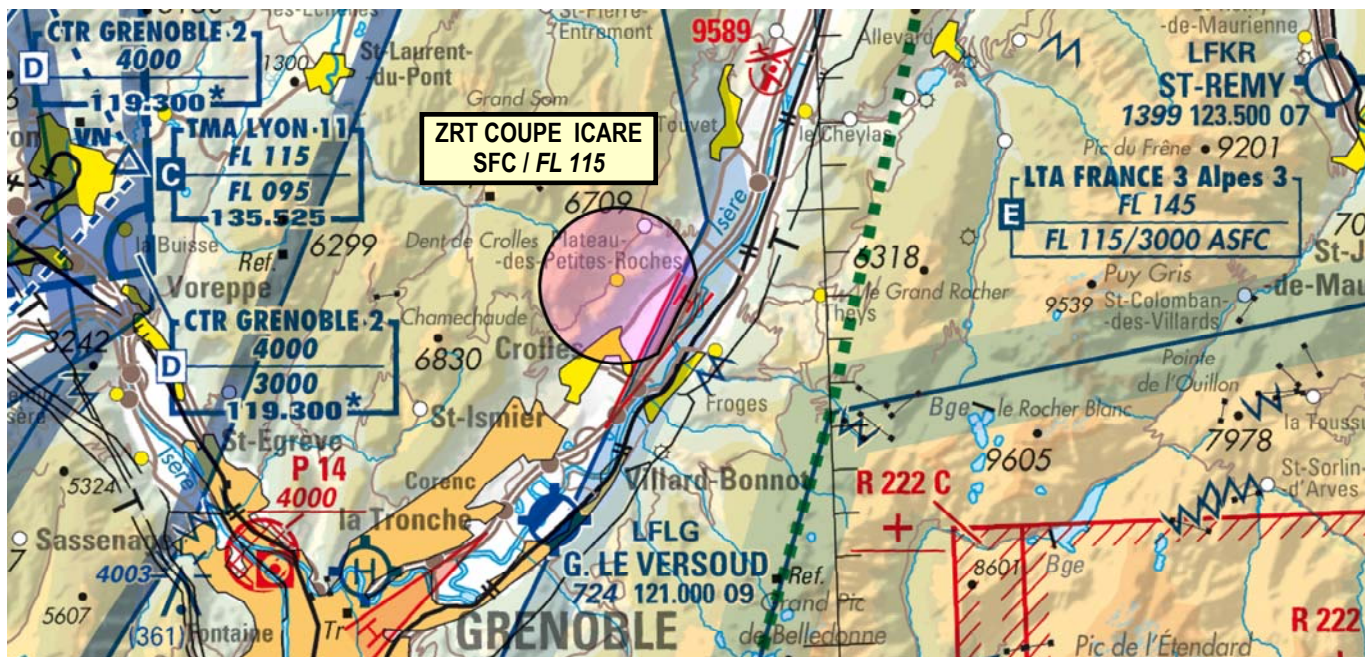


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) à l'occasion de la manifestation aérienne
« Coupe Icare 2022 » dans la région de Grenoble.

En vigueur : Du mardi 20 au dimanche 25 septembre 2022

Lieu : FIR Marseille (LFMM) - AD : Grenoble Le Versoud (LFLG)

ZRT « Coupe ICARE »



Extrait carte 1 / 500 000 IGN - édition 2022

ACTIVITE

Volteige, PUL, ULM, avion, parachutage, montgolfières, hélicoptères et aéromodélisme.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

Activable les 20, 21, 22, 23, 24 et 25 septembre : 0500-1900 UTC.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

LE VERSOUD Tour : 121.000 MHz
LYON Info : 135.525 MHz
MARSEILLE Info : 124.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur des vols.

STATUT

La ZRT se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire pendant la manifestation sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation, après accord du directeur des vols ;
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique, de police ou de douanes lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec leur mission, après coordination préalable avec le directeur des vols ;
- les aéronefs visiteurs ne participant pas à la manifestation ; pénétration possible suivant les consignes de la direction des vols.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT « Coupe ICARE »

Limites latérales

45° 18'33" N, 005° 55'49" E

45° 16'49" N, 005° 54'28" E

Arc horaire de 1.8 NM de rayon centré sur 45° 18'25" N, 005° 53'16" E

(Cercle de 1,8 NM de rayon centré sur 45° 18'25" N, 005° 53'16" E tronqué au niveau de l'autoroute A41.)

Limites verticales

SFC / FL 115

ORGANISMES A CONTACTER

Directeur des vols : 06.80.48.47.96